

LA GESTION ADMINISTRATIVE DES ENCOURS CLIENTS ET ORGANISMES

Fiche Formation

Réf : GESADM2J- 2026

Durée : 2 jours (14 heures)

Prix : 350 € par participant

Formation en présentiel

4 participants minimum

Intervenants

Agnès RINALDO

Valentin THOMOUX

Consultants spécialisés en
pharmacie

NDA 01 97 30990 97

Nature de l'action

- Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1-2 du Code du Travail.

**Vous êtes porteur d'un
handicap ?
Contactez-nous !**

Délais d'accès : 1 mois

OBJECTIFS

Acquisition de savoir-faire :

- Acquérir une maîtrise de la gestion des encours clients (paiements différés, vignettes avancées, clients en compte, dossier en attente) et des encours tiers-payant (organismes payeurs obligatoires et complémentaires).

Personnes concernées :

- Toute personne effectuant de la gestion administrative, personnel administratif gérant le tiers payant et les encours clients.
- Prérequis : Maîtriser la facturation courante des factures subrogatoires électroniques, sécurisées ou non

Démarches pédagogiques :

- Formation très concrète, le but étant d'acquérir de nouvelles compétences, **l'étude de 25 cas techniques** valideront les acquis théoriques
- Outil nécessaire : poste informatique

Support pédagogique :

- Un document de synthèse pédagogique sera remis à chaque stagiaire.

LA GESTION ADMINISTRATIVE DES ENCOURS CLIENTS ET ORGANISMES

Programme

Réf : GESADM2J - 2026

1^{er} jour : Le matin (5 études de cas)

- ✓ Les encours clients / Organisation du recouvrement
 - Les paiements différés
 - Les vignettes avancées
 - Les dossiers en attente
 - Les clients professionnels en compte
 - Le cas des rétrocessions

2^{ème} jour : Le matin (7 études de cas)

- ✓ Les mutuelles complémentaires ou assurances privées
 - Le traitement des rejets
 - Les relances courrier
 - Le protocole Visiodroits

1^{er} jour : L'après-midi (8 études de cas)

- ✓ Les encours organismes / organisation du recouvrement : Les caisses primaires d'assurance maladie
 - Les caisses primaires d'assurance maladie
 - Les rejets de dossier
 - Les commissions paritaires
 - Le cas des factures éclatées non autorisées
 - Le protocole ADRI
 - Les CMU et AME
 - Les ROSP

2^{ème} jour : L'après-midi (5 études de cas)

- ✓ Les indus
 - Effectuer une vérification de l'indu
 - Contester un indu
 - Editer des SCOR
- ✓ Edition de document de suivi
 - Editer une Balance âgée